



## Convocation commissariat désignation conducteur

Par **Ushmed**, le **17/10/2017** à **11:26**

Bonjour à tous,

Ayant fait un accident de la route incluant des dégats matériels du bien public (panneau stop et une bite) j'aimerais avoir quelques conseils. La situation est la suivante:

Suite à l'accident je suis parti me garer chez mon ami (10 mètre de l'accident) pour faire la déclaration auprès de mon assurance et fêter son anniversaire. 45 minutes plus tard la police est arrivé (surement appel voisin) pour constater les dégats et les identités. Sauf que dès le début ils m'ont mis la pression en parlant de délit de fuite sachant que le véhicule stationner à 10 mètre de l'accident. Ayant bu après coup une amie à voulu se désigner comme conducteur du véhicule mais elle s'est rétracté du fait de la pression concernant le délit de fuite. Je suis donc convoqué pour désigner le conducteur du véhicule. Que dois je faire? Il n'ont pas procédé à de test d'alcolémie ni même écouter comment l'accident à eu lieu. Je suis également aller à la mairie pour signaler les dégats matériels qui m'ont précisé qu'il prendrait contact avec mon assurance. Dois je dire que j'étais le conduceteur?

Merci beaucoup pour votre aide :).

Cordialement.

Par **Ushmed**, le **18/10/2017** à **09:52**

Personne pour m'aider? :/

Par **Visiteur**, le **18/10/2017** à **11:23**

Bonjour,

si vous ne vous dénoncez pas vous allez payer plus cher l'amende en principe.